

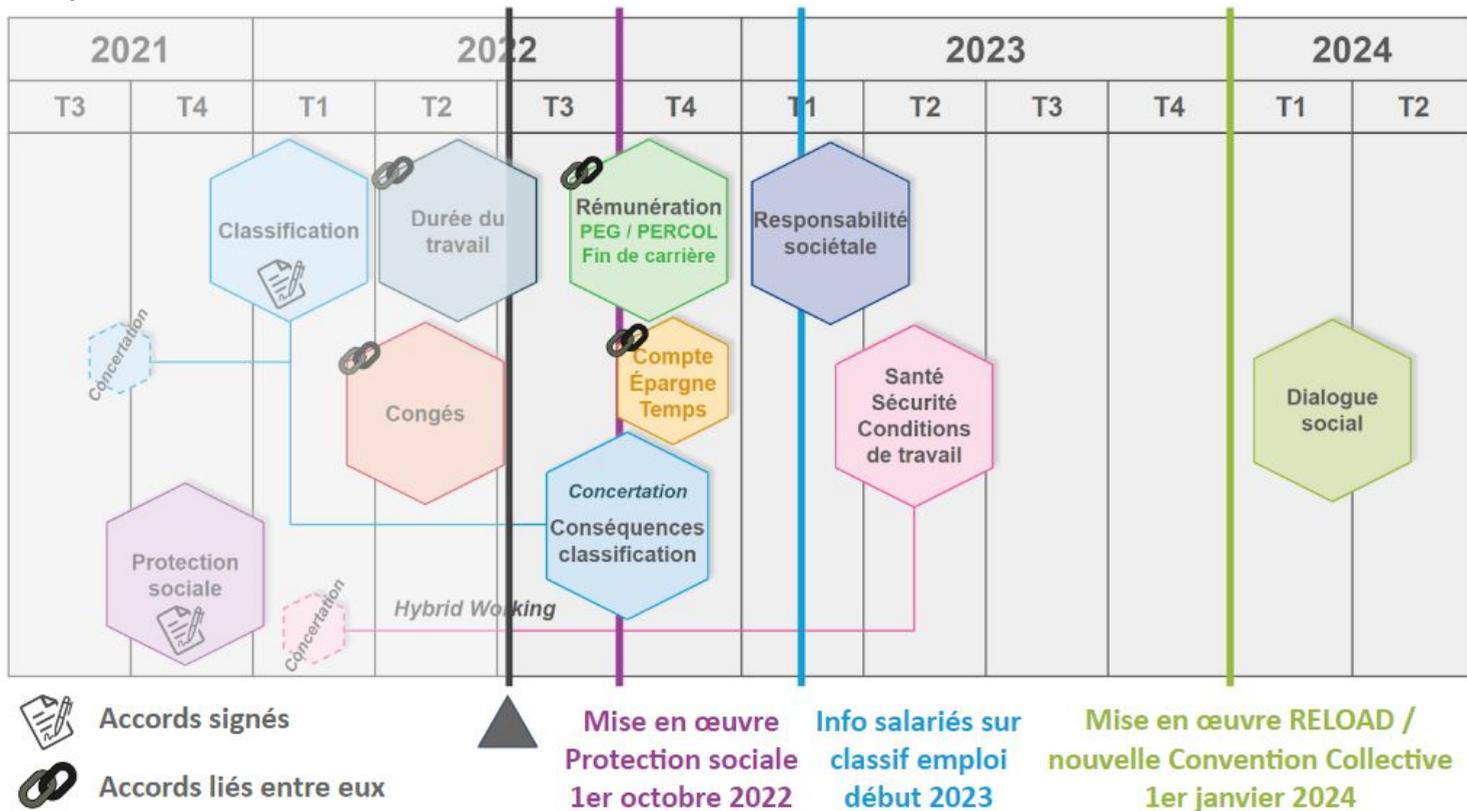
RELOAD

Point d'étape

Lors des réunions des 24 et 25 août derniers, les projets de textes **Durée du travail** et **Congés** ont été lus et commentés en séance puis mis en réserve dans l'attente de la suite des négociations RELOAD.

En effet, entre septembre et décembre 2022, les thèmes **Rémunération**, **Fin de carrière**, **CET** devront être négociés pour compléter ce bloc.

De même, la négociation **Durée du travail** a repris ce 5 septembre pour appréhender les sujets concernant les **“horaires atypiques”** (travail en équipes, temps partiels, astreintes). Les **Conséquences de la Classification** feront l'objet d'une concertation en parallèle.



Fin 2022, voire début 2023, les organisations syndicales devront décider d'approuver via leur signature **un accord unique englobant tous ces chapitres**.

C'est donc bien **l'analyse de l'ensemble de tous ces thèmes** qui permettra à la CFE-CGC de juger de **l'équilibre global et de la cohérence des dispositions**, et ainsi d'adopter **une position définitive**.

D'ici là, les négociations continuent...



RELOAD – Point d'étape

Concernant la **Durée du travail**, la CFE-CGC réaffirme ses principales demandes :

- Organiser le travail des personnels en référence horaire **à la quinzaine et non à la semaine**.
- **Ne pas amputer le décompte des heures supplémentaires** par les périodes de congés maternité, paternité et adoption.
- **Laisser à la seule initiative des salariés le choix** entre paiement et récupération des heures supplémentaires.
- Pour les forfaits jours, laisser **à la seule initiative des salariés** la possibilité de travailler au-delà du forfait unique, en **se limitant à 218 jours maximum**.
- Préciser sans ambiguïté **les dispositions applicables aux cadres supérieurs**.

Pour les **Congés**, la CFE-CGC demande à :

- Garantir pour tous les salariés **une compensation réelle de 100% des droits individuels supérieurs à 5 jours**.
- Définir **les compensations spécifiques à Airbus Defence & Space** (impact de la suppression de la garantie jours fériés et du préavis de retraite non travaillé).

Lors de la prochaine négociation **CET**, la CFE-CGC défendra, entre autres, les revendications suivantes :

- Garantir le transfert sur le CET des **JRTT non utilisés**.
- Garantir le transfert sur le CET des **5 jours issus du forfait congés payés supplémentaires**.
- Garantir **la conversion d'argent (issu du salaire) en temps**, en particulier pour les salariés dont le forfait jours est porté à 214 jours.
- Offrir la possibilité de minorer le temps de travail via l'utilisation du **CET Autres Droits**.



RELOAD – Point d'étape

En écho au contenu des pré-accords **Durée du travail** et **Congés**, les revendications prioritaires de la CFE-CGC pour la négociation **Rémunération / Fin de carrière** seront :

- Obtenir des dispositions **Fin de carrière équivalentes aux congés d'âge supprimés**.
- Atteindre **un équilibre global lors de la négociation Rémunération** : cela est entre autres vrai pour les salariés cadres d'Airbus Defence & Space qui ne bénéficient pas encore d'une prime d'ancienneté, *a contrario* de leurs collègues Avions et Helicopters.

En conclusion, la CFE-CGC rappelle :

- qu'**aucun salarié ne doit être perdant à l'issue des négociations RELOAD**.
- que la modernisation de notre statut social doit **renforcer l'attractivité du Groupe** et répondre :
 - aux attentes des salariés d'un **meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle**,
 - à l'**allongement des carrières**,
 - aux **évolutions sociétales**.

Les négociations menées jusqu'à présent vont notamment permettre aux salariés de bénéficier d'un bon niveau de prestations santé/prévoyance, et de dispositions novatrices et lisibles en termes de congés.

Mais RELOAD est un processus au long cours jalonné d'étapes successives. Chacune d'elles doit permettre de mesurer des avancées tangibles, mais aussi d'emmagasiner de la confiance pour appréhender les prochaines échéances dans les meilleures dispositions.

Lors d'une course, la victoire n'est acquise qu'après avoir parcouru de nombreux tours de circuit, et qu'à la condition de franchir la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers !

